

# Revue de presse #33



La revue de presse, la nouvelle rubrique de Voix d'Exils.  
Auteur; Damon / Voix d'Exils.

**Sous la loupe : baisse sans précédent des flux migratoires dans les pays de l'OCDE / Suisse : entre 145'000 et 420'000 francs pour obtenir un Permis B / Grèce : une clôture de 27 KM pour renforcer la frontière avec la Turquie / États-Unis : 545 enfants migrants**

# toujours sans parents

## Baisse sans précédent des flux migratoires dans les pays de l'OCDE

RTS info, le 19 octobre 2020

Alors que le nombre de personnes migrantes permanentes est resté stable en 2018 et 2019 (environ 5,3 millions par an), le nombre de nouveaux permis délivrés a baissé de 46% au premier semestre 2020, a souligné Jean-Christophe Dumont, chef de la division migrations internationales de l'Organisation pour la coopération et le développement économiques (OCDE). Au deuxième trimestre, la baisse a même atteint 72% par rapport à la même période de l'année précédente : en Suisse 31%, en Allemagne 57% et en Autriche 40%.

Compte tenu de la fermeture des frontières en raison de la pandémie du COVID-19 qui a engendré une perturbation des mobilités internationales pendant plusieurs mois, cette baisse sans précédent est qualifiée de « sans surprise ». Elle pourrait néanmoins être partiellement compensée au deuxième semestre, estime le rapport de l'organisation publié le lundi 19 octobre 2020.

Par ailleurs, alors qu'en 2019 plus des deux tiers des personnes migrantes avaient un emploi, les conséquences économiques de la pandémie du COVID-19 pourraient faire reculer les progrès réalisés pour leur intégration sur le marché du travail, estime également l'OCDE. En 2019, Les travailleurs et travailleuses migrant.e.s représentaient en moyenne un quart du personnel médical dans la zone OCDE qui regroupe une quarantaine de pays développés. En Suisse, c'est même près de la moitié. Les secteurs des transports, du nettoyage, de l'industrie alimentaire et des services informatiques sont également concernés.

# Suisse : entre 145'000 et 420'000 francs pour obtenir un Permis B

RTS, le 25 octobre 2020

Les cantons suisses peuvent accorder des permis de résidence à des personnes migrantes non européennes, s'ils jugent les rentrées fiscales intéressantes. Depuis 2008, selon une enquête de l'émission de la Radio Télévision Suisse (RTS) Mise au Point, 653 personnes ont bénéficié de cette dérogation à la loi sur les étrangers. Ces grandes fortunes s'installent en négociant un forfait fiscal annuel qui varie beaucoup d'un canton à l'autre. La majorité des bénéficiaires sont des Russes avec environ 30% des permis de résidence accordés. Les Turcs, les Chinois, les Ukrainiens et les citoyens des pays du Golfe sont aussi friands de cette possibilité offerte par la Suisse.

En outre, depuis l'arrivée de la pandémie du COVID-19, afin d'échapper à l'épidémie ou aux infrastructures de santé défaillantes de leur pays, des millionnaires du monde entier contactent des cabinets de consultants pour acheter des permis de résidence en Suisse souligne l'émission.

Néanmoins, les conditions pour déroger à la règle sont strictes. Au-delà des montants financiers révélés par Mise au Point, le bénéficiaire doit habiter au moins six mois par an en Suisse. Il doit également renoncer à exercer une activité lucrative. En revanche, grâce au permis B, il peut circuler librement dans tout l'espace Schengen. Selon les montants planchers transmis à la rédaction de Mise au Point par les cantons romands, c'est dans le Jura que le forfait fiscal, et donc le permis B, revient le moins cher. Pour une personne migrante non européenne célibataire, il faut payer minimum 146'816 francs d'impôts. Suivent Neuchâtel (190'000.-), Fribourg (209'000.-) puis le Valais (287'882.-). Genève et Vaud sont les cantons qui exigent le plus avec respectivement

312'522 francs et 415'000 francs d'impôts à payer. Malgré cela, Genève est le canton qui a délivré le plus de permis B aux fortunés extra-européens depuis 2015 (58). Vaud (24) et le Valais (16) complète le podium.

## **Grèce : une clôture de 27 km pour renforcer la frontière avec la Turquie**

Infomigrants, le 16 octobre 2020

Annoncée en août dernier par le gouvernement grec, la construction d'une nouvelle clôture le long de la frontière avec la Turquie a débuté le 15 octobre 2020, rapporte le quotidien grec Kathimerini. Après l'arrivée massive de migrants en Grèce en février et mars, Athènes avait annoncé qu'elle étendrait la barrière de ciment et de barbelés située à sa frontière avec la Turquie, l'objectif étant d'empêcher les migrants de pénétrer dans le pays.

Pour un coût total de 62,9 millions d'euros, la clôture mesurera 27 kilomètres et huit postes d'observation situés en hauteur seront construits et utilisés par l'armée. Endommagée en 2015, la barrière actuelle sera également renforcée grâce à un garde-corps en acier qui mesurera 4,3 mètres de haut, soit près d'un mètre supplémentaire.

## **États-Unis : 545 enfants migrants toujours sans parents**

lematin.ch, le 21 octobre 2020

Séparés de leurs enfants après avoir illégalement franchi la frontière des États-Unis, les parents de 545 enfants n'ont pas pu être localisés a indiqué le 20 octobre 2020 la puissante

association American Civil Liberties Union (ACLU) œuvrant pour la défense des droits humains. « Via notre action en justice, nous avons informé le tribunal que les parents de 545 enfants sont toujours manquants », a indiqué l'association sur son compte Twitter. Selon un document judiciaire publié par la chaîne CNN, les deux-tiers de ces parents manquants ont probablement été expulsés.

Afin de lutter contre l'immigration clandestine, une politique de « zéro tolérance » avait été instaurée par le Président américain Donald Trump. Conformément à cette politique, les États-Unis ont commencé à séparer les enfants de leurs parents en mai 2018, provoquant une vague d'indignation dans le pays et à l'étranger. Après six semaines de mise en œuvre de la politique, l'administration avait toutefois renoncé à cette pratique, sauf si les parents présentaient « un risque » pour leurs enfants. En outre, une décision de justice datant de 2018 oblige le gouvernement américain à faire le nécessaire pour réunir ces familles.

**Masar Hoti / Voix d'Exils**